

Hugo Sigouin-Plasse
Conseiller juridique senior
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDE ET PAR MESSAGER

Le 27 juin 2014

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2014
Notre dossier : 312-00688
Dossier Régie : R-3879-2014 – PHASE 1

Chère consœur,

Dans votre correspondance du 19 juin (A-0012), vous confirmiez le report, à aujourd'hui midi, du délai pour fournir, notamment, les réponses 6.1 à 8.7 de la demande de renseignements n° 1 de la FCEI. Ces réponses devaient être fournies par ÉcoRessources inc.

Or, Gaz Métro a été informée par ÉcoRessources inc. que les réponses 8.3 à 8.5, requérant de nouvelles simulations, ne pourront être fournies avant le 31 juillet 2014 en raison de la fermeture de l'unité d'affaires responsable de ce type de travail. Dans sa réponse à la question 8.3 de la demande de renseignements n° 1 de la FCEI, qui sera déposée au cours de la journée, ÉcoRessources inc. expose davantage les motifs expliquant cette situation. Gaz Métro demande donc à la Régie de lui accorder un délai supplémentaire, jusqu'au 5 août 2014, afin de transmettre ces réponses.

Ceci étant précisé, nous informons la Régie que le soussigné est entré en contact avec le procureur de la FCEI afin de discuter de ce délai pour fournir les réponses 8.3 à 8.5, lequel pourrait avoir un impact important sur le calendrier procédural du présent dossier. Dans ce contexte, nous avons également demandé à la FCEI si les réponses aux questions 8.3 à 8.5 étaient toujours utiles compte tenu des

réponses données par Gaz Métro aux questions 2.5 et 2.7 de la demande de renseignements n° 2 (confidentielle) de la FCEI (lesquelles réfèrent à la question 8.4 de la DDR n° 1 de la FCEI). À cet égard, le procureur de la FCEI doit confirmer auprès du soussigné les intentions de sa cliente au cours de la journée. Il sera alors possible de déterminer s'il est nécessaire, ou non, d'engager des frais afin qu'ÉcoRessources inc. complète lesdites simulations. Nous verrons à informer la Régie du résultat de ces discussions avec la FCEI dans les meilleurs délais.

Nous vous prions de recevoir, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/nv